

*Ecole élémentaire de Fauverney  
Place de la Mairie  
21110 Fauverney  
03.80.39.00.31*

à *Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale  
Monsieur le Maire de Fauverney  
La commission scolaire*  
Aux *Parents d'élèves élus*  
Aux *Enseignants*

### **CR du CONSEIL D'ECOLE du 16 OCTOBRE 2018**

Présents : M Bigeard, M Dereclenne, M Bonin pour la commune  
Mmes Besana, Machado, parents d'élèves élus  
Mme Van Bergen, M Mangin et M Roy, enseignants

Excusés : Mme Atwood M, Mme Joeffroy, M Brigatti, Mme Bruschera, M Bourgeat

#### ➤ **Présentation du nouveau conseil**

Monsieur Roy souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus.

Un point est fait sur les titulaires et les suppléants :

Titulaires : Mmes Besana et Machado, M Bourgeat

Suppléante : Mme Bruschera

(Il n'y a qu'une suppléante car seulement 4 personnes se sont présentées pour les élections des parents d'élèves)

Les attributions et le fonctionnement du conseil d'école sont commentés et précisés. Monsieur Roy rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité, les semaines qui précèdent un conseil d'école, de tenir une réunion préparatoire ouverte à l'ensemble des parents et qu'à cet effet, la commune doit leur permettre d'avoir un lieu où tenir cette réunion. Les prochains conseils sont programmés : **le 12 février 2019 et le 18 juin 2019**

Monsieur Roy informe le conseil du départ (mise en disponibilité) de madame Fourniol Delphine. Madame Thomas Mélanie a donc été recrutée sur le poste d'ATSEM par la commune puisque cette fonction est un emploi communal et ne dépend pas de l'Éducation Nationale.

#### ➤ **Bilan de la coopérative scolaire**

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire.

Les comptes sont semblables à ceux d'un début d'année. Quelques dépenses pédagogiques ont été réalisées pour démarrer l'année : lectures suivies, albums (français et anglais), petits matériels pour la maternelle. L'équipe pédagogique remercie la commune pour la subvention annuelle 2018 qui a permis de financer les transports des sorties scolaires de fin d'année. Le matériel pédagogique récemment acquis est présenté.

Le bilan de la fête de l'école est détaillé (en annexe). Le bénéfice est en baisse d'environ 30%. Le changement de banque est enfin effectif. Le compte au Crédit Mutuel est actif ainsi que celui de la Banque Postal. Durant les vacances de la Toussaint, monsieur Roy procédera à la clôture de ce dernier (plus aucun chèque n'étant à être débité sur ce compte). Monsieur Roy soumet au conseil d'école le bilan de la coopérative pour validation. Le compte rendu financier est validé à l'unanimité.

➤ **Effectifs de la rentrée**

*Pour cette rentrée 2018, la répartition est la suivante :*

	<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	
Classe de M Mangin	7	10	6	23
	<b>CP</b>	<b>CE1</b>		
Classe de Mme Van Bergen	11	4		15
	<b>CE2</b>	<b>CMI</b>	<b>CM2</b>	
Classe de M Roy	7	7	7	21
			<b>Total</b>	
			<b>59</b>	

Par rapport à l'an passé la répartition des niveaux différente a nécessité une bascule du cours triple sur la classe de monsieur Roy. Il y a 5 enfants susceptibles d'entrer en petite section à la rentrée 2019 puis 9 à la rentrée suivante.. Comme chaque année, il faut être vigilant et mobilisé pour pérenniser notre école. Monsieur Bigeard annonce le début de construction de quelques maisons et rappelle le projet de lotissement autour du futur pôle scolaire.

➤ **Point sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018**

Le retour souhaité à la semaine des 4 jours est effectif depuis la rentrée. Les enfants ont donc classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h45 à 16h30 (la pause méridienne se déroulant de 12h à 13h45). Aucun problème d'organisation avec les services périscolaires n'a été constaté, la fréquentation de la cantine est en hausse.

Pour le mercredi, la communauté de communes de Genlis a mis en place un centre aéré situé à Rouvres en plaine, ce qui permet aux parents d'élèves d'avoir une solution supplémentaire pour la gestion du mercredi.

➤ **Règlement scolaire**

Le règlement scolaire a été mis à jour pour se conformer au nouveau règlement départemental puis validé. Un paragraphe a été ajouté concernant l'usage des téléphones mobiles à l'école. Un exemplaire sera attaché au présent compte-rendu et disponible sur demande des parents. Le conseil d'école valide le règlement scolaire pour l'année 2018-2019.

➤ **Les évaluations nationales**

Cette année, les élèves de CP et de CE1 (ainsi que les élèves de 6ème) ont été soumis à des évaluations nationales en français et en mathématiques. Les résultats sont en cours d'analyse par les équipes pédagogiques de chaque école. Un autre point sera fait courant

février. Ces évaluations mettent à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer. Le point d'étape permet d'apprécier la progression des élèves, dans certains domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

Ce dispositif se veut un outil au service de l'enseignant afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser son action pédagogique en conséquence. Il doit lui permettre de compléter les informations qu'il a recueillies sur chacun de ses élèves à travers la synthèse des acquis.

➤ **Aménagement et équipements des écoles**  
**Travaux effectués**

Au primaire :

- réparation des sanitaires
- changement des verrous des portes des sanitaires
- aménagement de la cour : coupe de la haie
- peinture des murs du préau
- achat de 2 ordinateurs pour piloter les TBI
- réparation du thermostat du ballon d'eau chaude

A la maternelle :

- réparation du groupe sécurité du chauffe-eau
- un robinet thermostatique changé
- la cabane extérieure a été entièrement lasurée.

Monsieur Mangin demande si le passage piéton qui a été effacé lors de la réfection de la voirie peut être à nouveau repositionné. Celui-ci permettrait un déplacement des enfants plus sécurisé en offrant une meilleure visibilité à tous (piétons et véhicules).

**Pas de travaux à prévoir pour le moment**

La commune s'est inscrite pour le nouveau ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité).

*dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycles 2 et 3) des communes rurales.*

Ce programme permettrait, après rédaction et validation d'un projet, d'obtenir une aide financière de l'état à hauteur de 50% pour l'acquisition de matériels pour l'équipement numérique de l'école. L'équipe enseignante travaille sur ce projet en lien étroit avec la commune.

➤ **sorties programmées**

Quelques sorties sont déjà programmées :

Spectacle de Fin d'année : Monsieur Bigeard informe le conseil que la commune renouvelle sa subvention (environ 680€) pour le spectacle de Noël ainsi que l'organisation d'un goûter avant les vacances (vendredi 21/12). Il renouvelle également la dotation permettant d'acheter

soit un cadeau individuel aux enfants, soit un cadeau collectif par classe. Ceux-ci seront collectifs et permettront d'agrémenter les récréations (jeux collectifs d'extérieur par exemple). Le spectacle se déroulera le jeudi 6 décembre 2018 après midi à la salle de Chassagne. Il sera assuré par la compagnie 1, 2, 3 lumières sur le thème de "l'armoire aux histoires".

Piscine d'avril à fin juin: Chaque année, l'ensemble des enfants de l'élémentaire et les grandes sections de maternelle se rendent à la piscine olympique les jeudis de 14h à 14h40. Entrées et transport sont pris en charge par la commune. L'équipe enseignante l'en remercie. Toutefois, cette année, l'UCPA qui gère financièrement la piscine a décidé de facturer 2 lignes d'eau au lieu d'une les années précédentes, soit une augmentation de 700€ pour 10 séances. Pour des raisons budgétaires, ce surcoût ne peut être pris en charge. Afin de n'utiliser qu'une ligne d'eau, Monsieur Roy propose que seuls les élèves de CE2, CM1 et CM2 se rendent cette année à la piscine afin de valider leur attestation du savoir nager.

*Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement. Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#).*

Le conseil d'école se donne le temps de la réflexion et de la concertation, les séances ne se déroulant qu'au troisième trimestre.

### ➤ **Questions parents d'élèves élus**

Taux d'encadrement pour le périscolaire : Quel est le taux d'encadrement prévu pour le périscolaire (le midi lors de la cantine) ? Par exemple, ce jeudi, il y avait 1 accompagnatrice pour 14 élèves de maternelle et 1 pour 16 élèves d'élémentaire sachant qu'il y a des déplacements dans les rues du village. Monsieur Roy posera la question à la directrice du périscolaire.

Stationnement aux abords de l'école maternelle : aux heures d'entrée et de sortie, trop de véhicules sont garés sur la route, près de l'entrée de l'école, ce qui rend l'accès dangereux pour les enfants et leurs parents à pied. Monsieur Roy souligne que ce point est régulièrement abordé et que plusieurs solutions ont été testées. Toutefois, cela relève essentiellement du sens civique de tous les parents.

Séance levée à 19h30

**Le président du Conseil d'école**

**Représentant des parents d'élèves élus**